

[Spam] « Réserve foncière – Pôle d'hébergements pour travailleurs saisonniers »

De: "Olivier PERRIN"

08/03/2024 09:00

À: reserve-fonciere-ramatuelle-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'Union Patronale du Var (UPV) a été informée d'une enquête publique portant sur le « *projet de constitution d'une réserve foncière à Ramatuelle « ... » comprenant quatre parcelles désignées au dossier d'enquête publique comme AR184, AR186, AR188, AR381 (anciens terrains du comité d'entreprise Delle), située dans le secteur de Roumégou à 1, 5 kilomètres de la plage de l'Escalet et à environ 3 kilomètres de la plage de Pampelonne et du centre-ville de Ramatuelle « avec pour » finalité la création d'un pôle de logements pour travailleurs saisonniers et vise à répondre à l'enjeu d'hébergement des filières touristique et viticole. »*

Il était utilisé aux fins de camping (tente et caravane) d'environ 100 emplacements.

Pour rappel, créée en 1937, l'Union Patronale du Var est la première organisation représentative des entreprises dans le Var depuis plus de 86 ans et porte-parole de toutes les entreprises varoises au travers des syndicats CPME VAR et MEDEF VAR unis.

Interlocuteur privilégié des décideurs et des pouvoirs publics, l'UPV est aujourd'hui la plus importante Union Patronale de France.

À ce titre, l'UPV défend les intérêts des entreprises varoises et le développement économique du territoire.

Aussi, concernant le projet faisant l'objet de l'enquête publique rappelée ci-avant, notre avis est le suivant :

Le manque de logement saisonnier n'est plus à constater dans le Var, il s'agit d'une réalité constituant un véritable frein au développement économique de l'activité touristique dans notre département.

Ce frein est largement accentué dans le golfe de Saint-Tropez au regard de la pression foncière et touristique qui touche ce territoire.

En conséquence, l'UPV ne peut qu'être favorable à l'initiative de la Mairie de Ramatuelle de proposer d'apporter localement une réponse au besoin de logements saisonniers sur son territoire.

Cependant, l'Union Patronale du Var attire son attention sur la nécessité que les solutions et initiatives publiques ou privées locales soient en adéquation et n'empêchent pas le développement économique des entreprises.

Enfin, il apparaît regrettable que ce soit aux collectivités et notamment aux communes de se saisir de ces problématiques.

En effet, les solutions, pour être efficaces et pérennes, doivent s'inscrire dans une stratégie territoriale d'échelle intercommunale voire départementale.

Les équipes, services et élus de l'Union Patronale du Var restent à la disposition de la mairie de Ramatuelle, de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez et de la Préfecture du Var pour toute analyse approfondie et mise en relation avec les entreprises concernées par le besoin en logements saisonniers.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos respectueuses salutations.

Olivier PERRIN